**TERMES DE RÉFÉRENCE**

**Assistance technique : Formation de formateur de formateurs en urgences obstétricales**

***Saj Fanm Pou Fanm (SFF), Haïti***

L’Association canadienne des sages-femmes (ACSF-CAM) souhaite recruter **deux** sages-femmes à titre de consultantes pour apporter une assistance technique à l’Association des infirmières sages-femmes d’Haïti (AISFH) pour :

* Former 10 à 12 sages-femmes formateurs de formateurs en matière d’urgences obstétricales

**Durée de la consultance :** environ 2 semaines

**Date prévue :** décembre 2019 (si le contexte socio-politique le permet)

**Lieu :** Port-au-Prince, Haïti

1. **INTRODUCTION : RÉSUMÉ DU PROJET**

Le projet Saj Fanm Pou Fanm (SFF) contribuera à renforcer la profession sage-femme pour sauver des vies et promouvoir la santé des femmes des filles et des nouveau-nés en Haïti.

Ce projet de cinq (5) ans (2018-2023) est subventionné par Affaires Mondiales Canada (AMC) et mis en œuvre par UNFPA. Les partenaires principaux sont : l’Association canadienne des sages-femmes (ACSF), l’Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP). Le budget total du projet est de 15 millions CAD.

Le but du projet est de contribuer à réduire la mortalité maternelle et néonatale par l’amélioration de la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles notamment dans trois départements du pays (la Grande Anse, le Sud-est, les Nippes et le Nord-ouest) en mettant un accent particulier sur la réduction des inégalités de genre et le renforcement des capacités des femmes et des filles à faire des choix qui respectent leurs droits sexuels et reproductifs.

Les trois résultats attendus du projet sont les suivants :

1. Les institutions de formation sont plus aptes à former des sages-femmes provenant des régions mal desservies, capables de fournir des services de santé sexuelle et de la reproduction, de soins obstétricaux d’urgence et soins essentiels aux nouveaux nés et ce, dans le respect des droits des femmes
2. Augmentation du nombre de sages-femmes déployées dans les zones mal desservies et capables de fournir des services de santé sexuelle et de la reproduction, de soins obstétricaux d’urgence et soins essentiels aux nouveaux nés et ce, dans le respect des droits des femmes
3. Le cadre légal de pratique de sages-femmes est amélioré et tient compte du respect des droits des femmes

L’apport de l’ACSF au projet, par le biais d’un partenariat de jumelage avec l’Association des infirmières sages-femmes d’Haïti (AISFH), est de contribuer à renforcer les capacités (organisationnelles, de plaidoyer) de l’AISFH; d’appuyer le processus de règlementation de la profession sage-femme en Haïti; et de renforcer la formation continue pour les sages-femmes et autres professionnel.le.s de la santé, notamment en matière de soins de maternité respectueux (SMR). La participation de sages-femmes canadiennes (consultantes et bénévoles), par des missions de courte durée ou d’un appui à distance, est centrale à l’atteinte de ces objectifs.

1. **APPROCHE DE L’ACSF**

En partant du principe qu’une association de sages-femmes est l’organisme le plus approprié pour soutenir le renforcement des capacités d’une autre association de sages-femmes, l’ACSF intègre le thème central du renforcement des associations dans l’ensemble de ses programmes. Cette approche crée des occasions pour l’ACSF d’échanger des connaissances et de partager les bonnes pratiques à l’international, ce qui favorise :

* l’augmentation de la reconnaissance, de la visibilité et de l’accès aux ressources pour les deux associations participantes;
* l’amélioration de la capacité des deux associations à prendre en charge des projets sur la santé des mères et des nouveau-nés ainsi que le financement connexe;
* l’augmentation des responsabilités des sages-femmes et de la reconnaissance de leur profession dans les deux pays.

Au moyen de ses partenariats inter-associations, l’ACSF s’engage à assurer que la voix des associations de sages-femmes des pays du sud influence significativement les programmes mondiaux pour la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants. Ces voix guident notre façon de planifier notre travail international et d’en établir les priorités ainsi que les façons dont nous assurons le lien entre l’expertise de la communauté canadienne des sages-femmes et les sages-femmes ailleurs dans le monde.

1. **Haïti : contexte général et justification pour l’affectation**

Haïti reste le pays le plus pauvre du continent américain et l’un des plus déshérités du monde avec un PNB par habitant de 846 dollars en 2014 (BM), et souffre de carences importantes dans les services essentiels. D’après la dernière enquête sur les ménages (ECWAS 2012), plus de 6 sur 10,4 millions d’Haïtiens (59%) vivent sous le seuil de pauvreté de 2.42 dollars par jour et plus de 2.5 millions (24%) vit sous le seuil de pauvreté extrême d’1.23 dollar par jour.

La mortalité maternelle reste un défi pour Haïti malgré des progrès importants depuis plus de 20 ans. Le taux de mortalité maternelle était de 359 décès pour 100,000 naissances vivantes en 2015 (OMS), soit 7 fois plus élevé que la moyenne internationale fixée par les Objectifs de développement durable à l’horizon 2030. Plus de 80% des décès maternels sont dus à des saignements graves, des infections, une hypertension pendant la grossesse (pré-éclampsie et éclampsie) et des avortements dangereux. (Statistiques 2013 et/ou 2014). Les décès des nouveau-nés de 0 à 1 mois représentent 52% de la mortalité infantile et plus du tiers des décès des enfants de 0 à 5 ans.

Les accouchements non assistés par du personnel qualifié ou en dehors du circuit institutionnel sont à la base d’une prépondérance des décès maternels et des nouveaux nés. En 2014, seulement 29% des accouchements attendus se sont déroulé dans une institution de santé en présence d’un personnel qualifié. Plus de 2/3 des accouchements se déroulent à domicile avec les accoucheuses traditionnelles ou Matrones. La pauvreté des ménages ainsi que le manque de services appropriés pour le suivi prénatal et les accouchements comme la disponibilité de services de soins obstétricaux et néonataux d’urgence (SONU), sont aussi à la base de la faible fréquentation des services de santé.

Pour lutter efficacement contre la mortalité maternelle, le Gouvernement d’Haïti a mis en place une double stratégie basée sur la planification familiale et la prise en charge des grossesses par du personnel qualifié dans les maternités de types SONU (Soins Obstétricaux Néonatals d’Urgence). Le Gouvernement a fait de la formation et du déploiement des sages-femmes une stratégie importante pour la réduction de la mortalité maternelle. Cependant, l’Insuffisance ou l’absence de personnel qualifié en obstétrique risque de compromettre cette stratégie. Au niveau national, en tenant compte des normes de l’OMS, seuls 10% des besoins en pratique sage-femme sont satisfaits pour assurer des services de qualité en santé maternel et infantile en Haïti.

1. **OBJECTIFS DE LA CONSULTANCE**

Ce poste contribuera à la réduction de la mortalité maternelle et néonatale et à l’amélioration de la qualité de la prestation des services de santé pour les femmes en âge de procréer, le mères, les femmes enceintes et les nouveau-nés à travers l’accompagnement de l’AISFH dans la **formation de 10 à 12 sages-femmes formatrices de formatrices** en urgences obstétricales.

### MÉTHODOLOGIE ET APPROCHE

1. **Les parties concernées** : Au cours de la mission, le travail et la collaboration se produira entre les parties concernées ci-dessous :
2. Consultantes sages-femmes canadiennes
3. Représentantes de l’AISFH
4. Sages-femmes recrutées pour participer à la formation
5. Représentantes de l’ACSF
6. **Méthodes :**
   1. Ateliers de formation (théoriques et pratiques)
7. **Ressources disponibles :**

Lors de la mission en Haïti, les consultantes auront à leur disponibilité les ressources suivantes :

* 1. Une chargée de projet de l’AISFH qui appuiera la consultante tout au long de la mission
  2. Un espace de travail avec connexion internet (il est important de noter que la connexion internet n’est pas toujours fiable).
  3. Le logement et le transport seront fournis.

**Les consultantes devront utiliser leur propre ordinateur portable pour le travail. Aucun ordinateur ne sera fourni par le projet.**

L’ACSF appuiera les consultantes pour la planification et la coordination de la mission, ainsi que pour les détails logistiques.

1. **LIVRABLES**
2. Un atelier de formation livré et 10 à 12 sages-femmes formatrices de formatrices formées
3. Rapport de mission (un modèle de rapport sera fourni par l’ACSF)
4. **CALENDRIER PROPOSÉ**

**Novembre-décembre 2019**

|  |  |
| --- | --- |
| **DATE** | **ACTIVITÉ** |
| Fin novembre | Préparation pour l’atelier de formation – familiarisation avec les guides et matériel de formation |
| Début à mi-décembre | Atelier de formation (environ 7 jours) |
| Fin-décembre | Soumission du rapport de mission |

1. **RÉMUNÉRATION**

Les consultantes seront rémunérées un montant maximal de **7000$ CAN** par consultante pour les services rendus. Ce montant comprend toutes les taxes applicables (TPS/TVQ/TVH) et les dépenses engagées pour la préparation des livrables.

Les coûts suivants seront couverts par l’ACSF : frais de déplacements dans le pays, hébergement, ainsi que les frais de communication.

Les repas, ainsi que les immunisations et antipaludiques seront payés par la consultante.

1. **COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES**

* Être une sage-femme enregistrée et détenir au moins cinq (5) années d’expérience pratique au Canada ou en Haïti.
* Bonnes connaissances des techniques de formations auprès des adultes et expérience dans l'animation de formations
* Expérience avérée en formation des soins d’urgences obstétricaux.
* Intérêt envers le renforcement des capacités
* Excellentes compétences en communication et animation interculturelles
* Maîtrise du français oral et écrit
* Expérience de travail en Haïti un atout important
* Excellente capacité à travailler en collaboration

1. **POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE**

* Sauvegardez dans un seul document PDF votre CV et une lettre d’intérêt qui indique vos disponibilités. Merci d’inclure votre nom et le titre « SFF\_FUO » dans le nom du fichier.
* Envoyez le document PDF à Véronique Plouffe, Chargée de projet, programme mondial à l’adresse [vplouffe@canadianmidwives.org](mailto:vplouffe@canadianmidwives.org), en incluant « Consultante – formation en urgences obstétricales » dans la rubrique objet.
* La date limite pour soumettre votre candidature est le **21 novembre 2019.**

**VEUILLEZ NOTER QUE L’AFFECTATION DÉPENDRA DE LA SITUATION DE SÉCURITÉ DANS LE PAYS ET POURRAIT ÊTRE REPORTÉE.**